

Agence Postale Communale



L'Agence Postale Communale a ouvert ses portes le 1^{er} février 2009 aux horaires suivant :

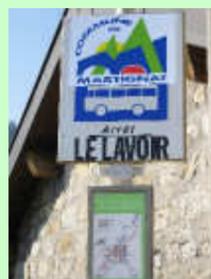
LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI : 13H30 - 17H00
MARDI ET JEUDI : 10H00 - 12H00 ET 13H30 - 17H00

Une boîte aux lettres est à votre disposition place de la mairie. Le courrier est relevé à 15h30 du lundi au vendredi et à 9h00 le samedi matin.

Nouvelles rues

Le village s'agrandit, de nouvelles rues ont été créées dans le lotissement en construction Route de Talour :

- Rue des Merlettes
- Impasse des écureuils



DUOBUS, le jeudi matin

Tous les jeudis matin, jour de marché de la Plaine à Oyonnax, le DUOBUS relie Martignat à Oyonnax en transitant par Groissiat.

L'arrêt de bus est situé vers le lavoir, rue du Château de l'Ile. Les horaires sont les suivants :

- ▶ Départ de Martignat à 8h22 (horaires d'été)
- ▶ Départ d'Oyonnax gare pour le retour à 10h25

Une participation de 1,15 € est demandée à chaque usager pour un aller-retour.

Benne à déchets verts

Le système d'accès surveillé et réglementé à la benne à déchets verts est reconduit cette année. A compter du 1er avril, les habitants de Martignat exclusivement peuvent déposer leurs déchets de petit calibre, tontes et rameaux d'arbres (branches de 3 à 5 cm de diamètre maximum) aux horaires suivants :

Le mercredi de 16 H 00 à 18 H 30 et le samedi de 10 H 00 à 12 H 30

Chemins forestiers en rénovation

La commune a sous-traité à la société DUFOR, la remise en état des chemins forestiers suivants :

- Début du chemin des Grands Plans jusqu'au passage à gibier
- Chemin du Martinet
- Piste du bief des Fontaines
- Chemin de Nerval, Gramond, Evron



Nettoyage de Printemps

La nature est belle, essayons de la protéger et de la garder propre. Le nettoyage de printemps est organisé le samedi 18 avril à partir de 8h00. Rendez-vous place de la mairie munis de bottes et de gants. Venez nombreux, un casse croûte clôturera et récompensera vos efforts.

RDV le 18 avril à 8h00 place de la mairie



32
avril 2009

Sommaire

- Distribution d'eau
- Travaux de démolition
- Connaissez-vous bien votre village ?
- L'Agence Postale
- Nouvelles rues
- Benne à déchets verts
- DUOBUS le jeudi matin
- Rénovation des chemins
- Nettoyage de Printemps
- Supplément Associations
 - ▶ Comité de Fleurissement
 - ▶ Club de l'Amitié du Lange

Manifestations

AVRIL 2009

Samedi 4

Soirée Cabaret avec la compagnie LETAINSEL, au complexe du Lange, organisée par les Vétérans du Foot

Samedi 18

Nettoyage de printemps à 8h

Vendredi 24

Randonnée nocturne à 19h à l'initiative du Sou des écoles

MAI 2009

Tous les week-ends

Championnat par équipes de Tennis

Vendredi 8

Commémoration à 10h30

Dimanche 17

Vide grenier du Sou des écoles

Dimanche 24

Sortie motos organisée par les Calandres et Guidons du Lange

JUIN 2009

Samedi 6

Fête des mères à 19h organisée par la municipalité

Samedi 13

Festiv'Kerm organisé par l'Ascor

Ronde des fours des Pompiers

Samedi 27

Fête des écoles

Dimanche 28

Sortie voitures organisée par les Calandres et Guidons du Lange

Distribution d'eau et assainissement

L'approvisionnement en eau par la Communauté de Communes d'OYONNAX est délégué à la Lyonnaise des eaux. Au cours de l'année 2008, il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement. Quelques coupures sont survenues pour réparation de fuites sur le réseau.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, elle est contrôlée après chloration par la Lyonnaise des Eaux au départ et à plusieurs points de distribution. La D.D.A.S.S. exerce aussi des contrôles réguliers sur des échantillons prélevés par un agent de ses services.

L'eau de MARTIGNAT est conforme aux critères de potabilité. Elle est neutre avec un PH de 7,65 (références de qualité entre 6.50 et 9.00). Elle est moyennement dure (calcaire) avec un Titre Hydrométrique de 20,60 °f. Le taux de nitrates est de 3,34 pour un maximum fixé à 50 et les analyses bactériologiques sont toutes négatives.

La distribution d'eau en chiffres :

- Nombre de branchements : 537
- Prix de l'eau : 0.86 €/m³
- Location compteur : 9.09 €/an
- Redevance pollution : 0,19 €/m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.13 €/m³
- T.V.A. : 5.50%
- Volume d'eau facturé au consommateur: 74 420 m³
- Volume d'eau acheté à la CCO : 94 839 m³
- Rendement : 78.50 % (un réseau est considéré bon à partir d'un rendement de 70%)



Réservoir d'Evron



Réservoir route d'Evron

Concernant l'assainissement, la commune assure la collecte des eaux usées au moyen d'un réseau à 90% en séparatif. A ce propos, les propriétaires sont tenus de séparer les eaux usées des eaux pluviales pour les rejeter dans le réseau correspondant. Le bon fonctionnement de la station d'épuration en dépend.

Actuellement, les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Martignat, elle est gérée par la Lyonnaise des Eaux pour le compte de la communauté de communes. Les boues sont épaissies puis traitées à la station de Groissiat. Les rejets contrôlés régulièrement sont très proches des limites de la norme. Au cours de l'année 2010, la station de Martignat sera arrêtée et les canalisations raccordées à la station d'épuration du Pont Royat à Géovreissiat.

- La taxe d'assainissement est de 0.73 €/m³.

Travaux de démolition

La fin d'une époque !

Les maisons du carrefour « Grande Rue » et « Rue des Ecoles » ne sont plus là.

Que de souvenirs : les journaux qu'on allait chercher, le lait déposé par les agriculteurs qui était pesé et emmené à la centrale laitière (pèse lait) de la vallée de l'Ange et les particuliers avec leurs bidons qui venaient acheter du lait frais et profitaient de ce moment de convivialité.

Mais la démolition de ces maisons apporte de la clarté et de la sécurité au carrefour car la circulation est maintenant très dense, en particulier aux heures de pointe.

Un réaménagement global mettra en valeur la mairie et la fontaine. Cette dernière sera déplacée puis remise en eau.

Un nouveau sens de circulation permettra une fluidité plus grande notamment à la rentrée et à la sortie des écoles (voir plan dans le Martignat Info N°31).



Connaissez-vous bien votre village ?

Réponse à la question du N° 31

Sauriez-vous reconnaître le lieu où cette photo a été prise sur le territoire de notre commune ?



Cette plaque en fonte coulée avec des chiffres rapportés et rivetés indique un Chemin de Grande Communication et daterait de 1850 environ, succédant aux Chemins Impériaux instaurés par Napoléon. C'est la nouvelle loi des Ponts et Chaussées de 1836 qui définissait la classification des routes, avant de devenir les Routes Nationales, Départementales et Communales que nous connaissons aujourd'hui.